

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS


ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48



REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le 
ID : 062-216205237-20251217-DEL_2025_109-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le 15 décembre
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 5 décembre,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés
suivants :

- Madame Khadija LANNABI donne procuration à Madame Maryline KUCHARSKI
- Monsieur Robert UNTERFRANC donne procuration à Monsieur Jean-Rémy FERRANT
- Madame Aline KUJAWINSKI donne procuration à Madame Marie-Hélène MARLIER
- Madame Corinne LEFEBVRE donne procuration à Madame Françoise TOULOUSE
- Madame Sabrina TROLET donne procuration à Madame Micheline MAYEUX
- Madame Naséra BENSLIMANE donne procuration à Monsieur David GUIDÉ
- Monsieur Jean-Marc FAUVERGUE, absent

Madame Catherine WILLE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Etablissement de mandats administratifs pour le remboursement de redevances versées au titre des Accueils collectifs de mineurs et Cantine

Considérant que suite au passage d'un élève de CM2 au collège, un avoir cantine n'a pu être utilisé avant la fin de l'année scolaire par la famille pour un montant de 7,90 €,

Considérant qu'un enfant n'a pu fréquenter le centre de Loisirs du 7 au 11 juillet 2025 pour cause de changement de famille d'accueil, il y a lieu de procéder au remboursement de la somme de 23,50 €,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

↳ **Vote à l'unanimité**

- D'autoriser Monsieur le Maire à établir des mandats administratifs de montant respectifs de 7,90 € et 23,50 € en remboursement des sommes versées par les familles.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Loison-sous-Lens, le 16 décembre 2025



Le Maire,

Daniel KRUSZKA

